

Projet associatif de l'IREPS des Pays de la Loire

Juillet 2014

Sommaire

INTRODUCTION

A- L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'IREPS DES PAYS DE LA LOIRE

B- LE CADRE GÉNÉRAL DES MISSIONS DE L'IREPS

C- LE DÉVELOPPEMENT RENOUVÉLÉ DES MISSIONS DE L'IREPS

D- OPTIMISER LES COMPÉTENCES DE CHACUN DES ACTEURS DE L'ASSOCIATION

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le 1^{er} novembre 2009 est née l'Ireps des Pays de la Loire du fait d'une volonté commune de quatre comités de consolider une activité généraliste d'éducation pour la santé au service d'une démarche de promotion de la santé. Depuis, la Sarthe a rejoint la structure régionale donnant ainsi une cohérence d'ensemble sur le territoire ligérien.

Il est donc apparu utile, voire nécessaire, de reformuler un projet collectif et le contrat social qui le permet pour que chacun puisse s'épanouir au mieux de ses compétences et que notre association puisse s'adapter à la demande dans un contexte toujours plus exigeant et changeant. Ce document a pour objet de favoriser l'échange autour de la construction du socle de notre action des prochaines années et d'adapter notre fonctionnement à cette réalité.

La dimension régionale de l'Ireps est maintenant un fait établi. La fusion a agrégé des associations locales tant au niveau politique qu'entrepreneurial. C'était une étape nécessaire respectant le cheminement de chacun d'entre nous. Il faut sans doute aujourd'hui porter une réflexion dynamique sur cette structuration afin de lui conférer une authentique unité régionale. Ceci conduit à des adaptations évolutions que l'association a entreprises et continuera d'entreprendre pour s'adapter à des contextes en constante évolution.

Cette réflexion souhaite redonner aux instances participatives et en particulier aux membres du Conseil de d'Administration un souffle tant en matière de rôle à jouer que dans la représentation au sein des dites instances.

A – L'évolution du contexte dans lequel évolue L'IREPS des Pays de la Loire

● **L'organisation des missions et acteurs de santé publique a été marquée ces dix dernières années par plusieurs évènements ou réformes dont on retient principalement :**

La construction progressive de l'échelon régional comme territoire de décision et de programmation en santé publique.

La création des Agences Régionales de Santé qui viennent poursuivre un mouvement de réorganisation enclenché en 2004 achevé en 2009 avec la loi HPST. Ceci se traduit par la réorganisation de la commande régionale, en Pays de la Loire, autour essentiellement de l'ARS, au travers d'un Projet Régional de Santé et du Conseil Régional organisant de fait une sorte de « guichet unique ».

La persistance d'une gestion nationale des questions de santé avec la création de nombreuses Agences Sanitaires dont l'INPES (2001) et de plans nationaux ainsi que des lois de santé publique. Le contenu de celle qui est attendue en 2014 pourrait directement impacter l'activité de l'IREPS, tout comme la réorganisation territoriale. Ceci renforce la nécessité pour l'IREPS des Pays de la Loire d'appartenir à une Fédération Nationale (FNES) à laquelle notre IREPS contribue activement.

Un niveau régional marqué par un certain dynamisme dans les coopérations entre acteurs et leurs liens avec les acteurs institutionnels de la région. Les Pays de la Loire ne débordent pas d'opérateurs et ne souffrent pas du gigantisme d'autres régions plus marquées par la concurrence entre réseaux. Le dialogue régulier avec les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales a permis de construire la crédibilité de l'IREPS reconnue au travers de Contrat d'Objectifs et de Moyens pluriannuels (COM) qui contribuent à une meilleure sécurité économique pour la viabilité de l'association.

● L'IREPS a construit au fil des années une crédibilité et une légitimité qui reposent aussi sur son projet social

Organisée en 5 pôles territoriaux : Vendée, Mayenne, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique et Sarthe l'IREPS intervient tant sur le plan départemental que sur le plan régional pour être en lien avec les enjeux et les priorités locales des territoires.

Un travail, engagé au niveau national par la FNES et ayant abouti à la rédaction de fiches métiers, permet à l'ensemble des salariés de se retrouver autour du vocable « d'Ingénieur conseil en Education pour la santé ». Le vocable « ingénieur conseil », renvoie à un métier connu dans de nombreux champs professionnels et traduit cette capacité à faire en s'inspirant de connaissances puisées dans le monde de la recherche en sciences humaines principalement. L'identité professionnelle de l'IREPS est celle d'une association « d'ingénieurs¹ en éducation et promotion de la santé » qui savent faire sur le terrain, peuvent aider les autres à faire et aiment collaborer avec d'autres pour faire.

La crédibilité de l'IREPS s'appuie sur des réussites, menées sur le terrain par une équipe pluridisciplinaire aujourd'hui composé de 36 professionnels aux formations initiales très variées (sciences biomédicales et santé publique, sociologie, psychologie, sciences de l'éducation, communication, diététique, documentation) de haut niveau : 60 % des 36 professionnels de l'IREPS ont une formation de niveau master, dont 85% chez les 25 chargés de mission intervenant sur le terrain et 5 documentalistes ayant construit la crédibilité de nos centres de ressources. Enfin l'IREPS a le souci de favoriser la réflexion et la responsabilité collective sur ses missions, à distance d'une tendance actuelle du monde du travail à individualiser les projets et les activités dont chacun devrait rendre compte seul ! Cette association rassemble des métiers et des regards différents dans un cadre d'approche globale.

L'IREPS s'appuie sur les compétences acquises par les comités depuis de longues années pour répondre aux exigences administratives croissantes, depuis l'ensemble des pièces à fournir pour les différents appels d'offres jusqu'aux normes comptables. L'IREPS est engagée dans une démarche qualité. Elle est reconnue comme porteur du pôle de compétence en promotion de la santé, avec avis de conformité délivré par l'INPES. Son projet social repose sur « un texte relatif au statut du personnel » ayant valeur juridique dont les représentants du personnels syndiqués ont accepté récemment une révision pour mieux s'adapter à de nouvelles contraintes budgétaires.

B - Le cadre général des missions de l'IREPS

● Le développement et l'innovation en éducation et promotion de la santé

L'essentiel des travaux et projets de l'IREPS consiste, tout en prenant en compte les éléments de contexte, à poursuivre, approfondir, développer et innover en éducation et promotion de la santé.

Les projets ou les activités positionnent l'IREPS comme « réseau expert en éducation et promotion de la santé » en appui des politiques publiques. Nos missions ne sont pas figées et évoluent, sous trois principales influences :

- la demande sociale,
- les connaissances théoriques et expériences dans notre champ professionnel,
- la demande institutionnelle en Santé publique.

¹ **Ingénieur** = « Personne que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives en vue de prévoir, créer, organiser, diriger, contrôler les travaux qui en découlent, ainsi qu'à y tenir un rôle de cadre ».
version 12.06.2014

C'est cette plus-value sociale qu'il convient de non seulement mettre en avant mais surtout de continuer à traduire dans les faits. La finalité d'un programme d'éducation pour la santé ne saurait viser mécaniquement le changement des comportements supposés à priori dommageables. Le but de l'éducation pour la santé gagnerait plutôt à redonner à un individu son rôle de sujet-acteur. Une telle conception l'aiderait à accroître sa capacité à construire l'information nécessaire à la prise de décision dans un univers de contraintes et de compromis, par le renforcement de compétences qui concourent à améliorer sa santé. Le but de la promotion de la santé est d'agir sur les décisions politiques, l'environnement et autre déterminants dont l'essentiel échappe à la seule maîtrise d'un individu et qui ont pourtant des conséquences importantes sur sa santé et celle de la collectivité.

● L'activité de l'IREPS est guidée par des principes éthiques

Elle repose sur des valeurs et des références, qui donnent sens à nos métiers. Principalement :

- la charte d'Ottawa² qui propose un cadre cohérent et global dans lequel l'éducation pour la santé, qui s'inscrit comme l'une des cinq stratégies, prend sens,
- les six principes éthiques³, adaptés de la bioéthique, que sont les principes d'autonomie des personnes, de justice sociale, de bienfaisance, de non malveillance, d'incertitude et de responsabilité partagée,
- le souci de la réduction des inégalités de santé. En accord avec la charte d'Ottawa « *La promotion de la santé vise l'égalité en matière de santé. Ses interventions ont pour but de réduire les écarts actuels caractérisant l'état de santé, et d'offrir tous les individus les mêmes ressources et possibilités pour réaliser pleinement leur potentiel santé* » et en lien avec un rapport récent de l'OMS⁴ qui incite à « *instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé* », rapport repris par l'IGAS⁵.

● La pratique professionnelle de l'éducation pour la santé se construit sur des repères méthodologiques et techniques et s'appuie sur des concepts et connaissances scientifiques tirées des sciences humaines

La professionnalisation de l'éducation pour la santé consiste en des actions éducatives de proximité dont la démarche professionnelle nécessite le respect de quelques critères⁶ comme :

- la prise en compte des représentations des participants,
- la réponse à une demande et pas seulement aux besoins identifiés par les professionnels. Ceux-ci nécessitent un travail d'accompagnement vers un accord partagé entre professionnels et participants.
- la clarification de nos objectifs d'intervention avec les participants qui ne reposent pas sur l'intention de changer les comportements mais sur l'acquisition et le renforcement des aptitudes personnelles ou encore compétences de santé,
- la participation active des individus à la construction même des messages qui leur sont destinés. De plus les sciences de l'éducation ont montré combien le degré d'appropriation des contenus des interventions est lié au degré de participation des publics.
- l'accompagnement d'un public dans la proximité et dans la durée au service de la résolution de difficultés quotidiennes.

² OMS. La charte d'Ottawa. Conférence internationale pour la promotion de la santé "Vers une nouvelle santé publique" - 17-21 novembre 1986, Ottawa (Ontario), Canada - 4 p. En ligne <http://www.sante.cfwb.be/charger/ottawachart.pdf>

³ Massé R. Analyse anthropologique et éthique des conflits de valeurs en promotion de la santé, in Education pour la santé et Ethique. Vanves : éditions CFES, 2000 : 25-49.

⁴ OMS. Commission des déterminants sociaux de la Santé. Comblent le fossé en une génération 2008.

⁵ Les inégalités sociales de santé dans l'enfance. Santé physique, santé morale, conditions de vie et développement de l'enfant. Lopez A, Moleux M, Schaetzel F, Scotton C. IGAS, Mai 2011.

⁶ Lamour P, Brixi O. La place de l'éducation pour la santé en prévention. In : Bourdillon F. Traité de Prévention Paris 2009, Flammarion-Médecine science, 65-72.

● De l'éducation pour la santé à la promotion de la santé

Au-delà de l'éducation pour la santé les quatre axes définis par la charte d'Ottawa de l'OMS en 1986 sont aussi des champs d'intervention possible pour l'IREPS :

- « *Elaborer une politique publique saine* ». Il s'agit de travailler aussi bien avec des élus, légitimes pour régir le vivre ensemble sur un territoire d'un pays démocratique, qu'avec un directeur d'un établissement public d'enseignement, là où les décisions permettent d'arbitrer entre divers conflits d'intérêt et la préservation de la santé d'une population ou d'un groupe d'individus. Ainsi l'IREPS participe, par la voie de sa fédération, au travail d'une société professionnelle comme la SFSP pour influencer sur des décisions politiques de niveau national ayant des conséquences sur la santé jusqu'à son expertise, parfois sollicitée, dans des lieux de décisions de niveau régional (ARS ou Conseil Régional), voir plus local (commission santé d'élus locaux).

- « *Créer des milieux favorables* ». Le thème de la santé et environnement prend une part de plus en plus importante que l'IREPS par des partenariats avec les acteurs du développement durable ou plus directement sur certaines actions a déjà investi.

- « *Renforcer l'action communautaire* ». La charte d'Ottawa invite à faire participer les « bénéficiaires » le plus en amont possible, depuis la fixation des priorités jusqu'à l'élaboration des stratégies d'intervention. Cette caractéristique transversale à toutes les mesures est particulièrement adaptée aux interventions de l'IREPS, car elle garantit une forme de légitimité des interventions quand celles-ci prennent le temps de débattre du sens et des objectifs de l'action, de négocier l'adhésion d'un groupe en respectant la liberté d'appropriation des individus.

- « *Réorienter les services de santé* ». C'est le dispositif de soin et les professionnels qui doivent s'adapter au mieux aux nouvelles problématiques et aux modalités de vie des individus et non l'inverse... Cet axe de travail est particulièrement investi par l'IREPS au travers des activités « d'éducation thérapeutique ». L'appui et le conseil aux pôles et maison de santé consistent souvent à aider des soignants à mieux investir leur mission de prévention.

- « *Acquérir des aptitudes individuelles* ». Si le cœur de métier de l'IREPS se situe bien dans cet axe, au travers de l'éducation pour la santé, c'est la prise en compte et parfois l'intervention au sein des quatre autres axes qui donne du sens à ses interventions.

● L'éducation et la promotion de la santé se construisent de plus en plus en s'appuyant sur des données probantes

Il s'agit d'utiliser des informations issues de la recherche permettant d'identifier les actions les plus efficaces dans un contexte et une population donnée. Cependant la pertinence des méthodologies expérimentales et quasi expérimentales est largement questionnée dans le domaine de la promotion de la santé. Les résultats excluent souvent des données qualitatives sur les déterminants sociaux ou environnementaux de la santé. Ils ne prennent pas toujours en compte l'indispensable adaptation au moment et aux personnes et au contexte qui font la qualité des interventions.

L'IREPS a eu le souci constant d'appuyer ses interventions sur des données probantes. Les chargés de mission de l'IREPS, dont la plupart ont une formation initiale de niveau master, nourrissent leur réflexion par des lectures régulières et des participations aux différents congrès et/ou réunions scientifiques du champ de l'éducation et de la promotion de la santé.

Plusieurs des programmes menés par l'IREPS ont fait l'objet de communications orales ou affichées dans des manifestations nationales et internationales.

- Certains programmes sont adossés à des démarches de recherche-action comme le programme handicap et sexualité ou l'exploration menée sur la pertinence des approches d'éducation pour la santé dans les ITEP.

L'essentiel de la mission de l'IREPS s'inscrit donc dans une volonté de contribuer par des projets concrets à l'amélioration de la santé de nos concitoyens et de contribuer à la réduction des inégalités qu'elles soient sociales, territoriales, de genre ou toutes autres formes de discrimination parfois portés par certaines approches thématiques ou populationnels, Quelle que soit la manière d'intervenir,

directement ou en appui de ceux qui interviennent, il s'agit bien de travailler à ce que des personnes, enfants comme adultes, puissent retrouver une capacité d'agir (empowerment), individuel et collectif, et d'interagir avec les contraintes et les ressources de leur environnement dans un développement que l'on souhaite le plus bénéfiques possible pour la santé de tous.

C - Le développement renouvelé des missions de l'Ireps

Nos missions se sont construites au fil de l'histoire de nos comités et sont maintenant reconnues autour de trois pôles principaux :

- 1 - Expérimenter des interventions d'éducation pour la santé avec des individus et des groupes : pour entretenir un « savoir agir » transférable.
- 2 - Offrir les services variés d'un centre de ressources pour « aider d'autres à agir ».
- 3 - Aider à la mise en œuvre des politiques publiques et construire des coopérations entre acteurs pour « agir avec d'autres ».

● Savoir agir

Premier métier des chargés de mission de l'IREPS, il s'agit de développer, sur le terrain, des projets d'éducation et de promotion de la santé qui respectent d'autant les critères méthodologiques précédemment développés qu'ils nous éloignent d'un mode d'intervention plus ponctuel et/ou plus spécialisé dont se chargent d'autres opérateurs.

Le caractère incontournable et indispensable de nos interventions de terrain doit s'accompagner d'un effort de recueil d'informations et de capitalisation d'expériences permettant de nourrir la pertinence de nos prestations de conseil.

Les milieux d'intervention des pôles de l'IREPS sont essentiellement

- le milieu scolaire (primaire et secondaire) et structures jeunesse,
- les milieux de vie ou divers dispositifs de réinsertion par le logement, par le travail d'individus en difficultés sociales,
- le milieu du travail au travers de quelques interventions en Entreprise,
- le milieu médico-social pour le Handicap mental sur le thème de la sexualité
- le milieu du soin en éducation thérapeutique

Les principales thématiques que nous couvrons sont : les compétences psychosociales, les addictions, la nutrition, la vie affective et sexuelle, le mal-être et la santé mentale, la parentalité

Les principaux publics sont les jeunes scolarisés, les adultes et les personnes âgées sans limite réelle d'âge ou de situation sociale ou territoriale.

L'IREPS s'est positionnée aussi plus récemment sur :

- Santé et environnement,
- Santé et territoire, en lien avec nos prestations de services, mais avec le souci de donner une priorité à nos interventions qui s'inscrivent dans des dynamiques de territoire comme les Ateliers santé ville et les Contrat Locaux de Santé
- Santé et numérique : le développement incontournable des technologies de la communication nous pousse à penser de nouvelles interventions appuyées sur d'autres méthodes que l'intervention de terrain.

Au travers de ces interventions, l'IREPS s'efforce d'améliorer l'observation, l'évaluation et la production écrite autour de ses actions pour mieux répondre à nos objectifs de capitalisation de connaissances et d'expériences. L'effort de production écrite ou audiovisuelle sur nos interventions se poursuit, comme par le développement des sites numériques.

● Aider d'autres à agir

Il s'agit de contribuer au développement et à la professionnalisation de l'éducation pour la santé, l'éducation thérapeutique et la promotion de la santé au sein des Pays de la Loire.

Ces services sont de deux ordres :

- L'accessibilité à des centres de documentation répartis sur le territoire des Pays de la Loire,
- L'appui aux acteurs de proximité en promotion et éducation pour la santé pour le développement de leurs projets au travers de diverses prestations :
 - du conseil méthodologique et de l'accompagnement de projets, parfois visite sur site,
 - des formations de type stages de formation continue, jusqu'à la coordination d'un Diplôme d'Université,
 - des présentations publiques de nouveautés (outils, technique d'animation, etc.),
 - des séances d'échanges de connaissances, de pratiques et de compétences.

● Agir avec d'autres

Les comités d'éducation pour la santé ont depuis toujours participé à la mise en oeuvre des politiques nationales et régionales de santé. Le statut associatif correspond à celui d'opérateurs s'inscrivant dans des missions dites de « service public ». Cette participation s'est concrétisée sous différentes formes comme la participation aux divers comités de pilotage ou aux séances de travail de différentes Instances locales, départementales, régionales pour la conception et la mise en oeuvre de divers programmes d'action

L'IREPS agit en Pays de La Loire au côté des représentations régionales et départementales d'autres réseaux d'acteurs associatifs thématiques et institutionnels (comme les équipes des institutions de protection sociale ou celles des villes). Ces acteurs s'inscrivent aussi dans la commande publique et ont développé pour certains des approches similaires aux nôtres.

L'IREPS coordonne le Pôle Régional de Compétences qui réunit six réseaux d'opérateurs en capacité de proposer des « prestations ressources » pour la région.

L'IREPS a aussi initié un pôle de ressource en Education thérapeutique avec différents réseaux de soignants libéraux ou hospitaliers.

L'IREPS a aussi développé ces dernières années des coopérations avec d'autres régions, ainsi qu'avec quelques partenaires internationaux (Québec, Belgique, Suisse).

Il s'agit donc de développer ces missions, en particulier en essayant de s'associer avec des équipes de recherche afin de participer à l'élaboration de nouvelles connaissances.

D - Optimiser les compétences de chacun des acteurs de l'association

● Un statut associatif qui repose sur l'activité d'un Conseil d'Administration comme instances de débats et de gouvernance.

L'évolution des activités et missions de l'IREPS et les évolutions du contexte politique et économique renforcent la nécessité d'un Conseil d'Administration comme lieu de débats et d'orientation de l'association. L'activité du Conseil d'Administration doit aller au-delà de l'exercice légal minimum comme l'arrêté des comptes annuels, l'emploi des ressources de l'association, sous forme de bilan annuel lors de l'Assemblée Générale. Le CA a une fonction d'orientations stratégiques dans l'élaboration et la mise en oeuvre du projet associatif, mais aussi des objectifs de contenu à court et à moyen terme. Le CA est un lieu de synthèse aussi bien en rassemblant les différentes possibilités de choix et d'actions proposées soit par l'équipe de direction, soit par les administrateurs eux-mêmes, mais également en permettant une unité de vue de ses membres malgré leur diversité. Pour la mise en

œuvre du projet associatif, le CA a une fonction d'employeur en nommant directement le directeur, et en déléguant ensuite au binôme président/directeur la gestion des ressources humaines.

La mission de service public qu'assume l'IREPS la place parfois dans des situations vis-à-vis des demandes institutionnelles qui méritent des débats et des clarifications portées par un collectif en capacité de décider et d'assumer ses priorités associatives.

A cette fin nous proposons de modifier la représentation au sein du CA en donnant une assise régionale à ses membres avec l'organisation en trois collèges, dont deux élus en Assemblée Générale :

- un collège de professionnels et de personnalités qualifiées en santé publique et/ou prévention/promotion de la santé,

- un collège issu des organismes ou des institutions à caractère social (comme le CESER, la Mutualité, etc.), et des collectivités territoriales (au sens large d'élus et aussi des coordinations autour des Clic, des PMI, des CCAS, etc.).

Ces deux premiers collèges seraient composés de membres avec voix délibérative.

- un collège plus restreint formé des financeurs avec lesquels est signée une convention (aujourd'hui ARS et Conseil Régional). Ce collège aura voix consultative.

Enfin, la fonction d'animation du binôme présidence/direction est essentielle pour la conduite de l'association. Il s'agit de reconnaître des domaines de compétences différenciées entre des fonctions entrecroisées : fonctions politiques et stratégiques (par exemple les partenariats), fonctions institutionnelles (guidance de l'association), fonctions de représentation externe (à la CRSA par exemple), et fonctions techniques et opérationnelles (gestion financière et managériale). Il faut que le binôme soit particulièrement complémentaire afin de s'adapter au fonctionnement quotidien de l'association.

Dans cet objectif, ce binôme peut s'appuyer sur un bureau restreint qui vient conforter l'activité de l'association au moyen de quelques réunions à intervalle régulier sur proposition du président.

● **Conduire l'articulation entre la représentation de l'association et les salariés de l'entreprise**

L'Ireps se définit, comme le stipule l'article 1 de la loi de 1901, comme *"L'association (la convention) par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices"*. Mais elle est aussi une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui se définit par quelques principes dont celui "un homme, une voix".

C'est bien dans la nécessaire dialectique entre l'association représentée par les administrateurs, et l'activité professionnelle de l'association réalisée par les salariés que s'opèrent les choix stratégiques impactant le développement économique et social de l'Ireps. Ainsi, tenir compte de la commande publique, qui reste notre principal financeur au travers de l'ARS, du Conseil Régional et de l'INPES et réfléchir à des propositions qui répondent aux attentes des salariés en réponse aux demandes qu'ils entendent sur le terrain, représente des choix stratégiques à partager. Le CA peut aussi s'interroger sur la capacité à investir d'autres domaines dès lors qu'ils répondent à des demandes et des besoins réels de la population

Les évolutions en ce sens et les projets d'envergure doivent pouvoir faire l'objet de discussion au niveau des salariés comme au niveau des administrateurs afin de permettre des décisions éclairées et partagées.

● **L'IREPS est une association qui a une responsabilité sociale auprès de 36 salariés.**

Les salariés consacrent du temps et des compétences pendant tout ou partie de leur carrière professionnelle. A ce titre le droit du travail et l'ensemble cohérent de dispositions et dispositifs prévu par la loi s'imposent.

L'IREPS souhaite cependant :

- offrir des rémunérations décentes selon les qualifications,
- offrir des conditions de travail respectueuses d'un bien être au travail cohérent avec les principes éthiques d'intervention vus précédemment,
- offrir des possibilités larges d'autonomie dans l'élaboration et la conduite des tâches et faciliter des options créatives dans la conception et la conduite des projets. L'IREPS souhaite être organisée pour que soient facilitées l'intelligence collective et la mutualisation des compétences entre les équipes.
- organiser et reconnaître la solidarité dans la mise en œuvre des missions au contraire d'une responsabilisation individuelle culpabilisante.

Il est important que chaque tâche garde du sens pour ceux qui la conduisent.

CONCLUSION

L'identité professionnelle de l'IREPS est celle d'une association « d'ingénieurs en éducation et promotion de la santé qui savent faire sur le terrain, peuvent aider les autres à faire et aiment collaborer avec d'autres pour faire ». Ce métier s'appuie sur des valeurs et des compétences.

L'IREPS a, à ce jour, une marge d'initiative sur le COM pour poursuivre l'essentiel de sa mission et répondre à des demandes de terrain en respectant l'éthique et les valeurs de la Charte d'Ottawa et en préservant ses critères de qualité. Elle peut conserver l'essence du métier et sa qualité tout en faisant alliance avec les grands axes de la politique régionale qu'elle soit celle de l'ARS ou celle du Conseil Régional.

Nos missions ne sont pas figées et évoluent, sous trois principales influences : être au rendez-vous de la demande sociale, suivre les apports et les connaissances théoriques de notre champ professionnel, et s'adapter à l'évolution de la commande institutionnelle en Santé publique.

Nous saurons tenir compte de ces évolutions pour assumer une vocation « généraliste » qui ne l'exclut d'aucuns sujets, ni milieux de vie en particulier tout en s'adaptant aux fortes mutations de la société d'aujourd'hui.